

Avant-propos

Cet ouvrage a été rendu possible grâce aux travaux de Jean-Claude Anscombe, Anthony Blair, Oswald Ducrot, Frans van Eemeren, Jean-Blaise Grize, Rob Grootendorst, Charles L. Hamblin, Lucie Olbrechts-Tyteca, Chaïm Perelman, Stephen E. Toulmin, Douglas Walton, John Woods. Ils ont reconceptualisé le domaine de l'argumentation, l'ont reconnecté aux champs scientifiques et philosophiques contemporains, ont introduit de nouvelles notions et ouvert de nouvelles perspectives, dont l'exploration est loin d'être achevée.

Aristote, Cicéron, Quintilien ont fondé la tradition d'observation des pratiques langagières argumentatives et d'étude de l'argumentation. La distance historique et culturelle qui nous sépare d'eux fait parfois obstacle à leur lecture. Sous l'influence sans doute des grands courants américains d'étude de la rhétorique et de l'argumentation, j'ai lu et intégré leurs œuvres en tant qu'elles sont porteuses de propositions théoriques et des schémas d'analyse à discuter en relation avec les travaux contemporains.

On n'échappe pas aux postulats théoriques. La vision générale mise en œuvre dans cet ouvrage me semble – largement *a posteriori* – être la suivante ; elle ne revendique aucune originalité.

L'argumentation est abordée comme *une activité langagière*, et, plus fondamentalement, comme une activité sémiotique ayant ses racines dans l'exercice ordinaire du langage. La parole ordinaire a d'abord une existence *orale et dialoguée*. L'argumentation étudie particulièrement l'organisation *anti-phonique* de la parole, où le *pour* est toujours lié au *contre*, – avec retour révisant le *pour*, et ainsi de suite. L'argumentation est irréductiblement dialogue et monologue ; elle construit et révisé des cadrages,

des schématisations, des inférences et des associations de mots et d'idées. Argumenter, c'est aussi exercer *la fonction critique du langage* ; par *critique du langage*, il faut entendre à la fois critique portant sur *la parole* et sur *la langue*.

Les disciplines scientifiques discursives adaptent la démarche critique à leurs propres contraintes et leurs propres objectifs. Les sciences dures exploitent l'argumentation lors de leurs apprentissages et les oublient lorsqu'elles n'en ont plus besoin. C'est une caractéristique extraordinaire du langage ordinaire que de pouvoir ainsi engendrer d'autres langages, capables d'aller là où lui-même n'ira jamais.

Cet ouvrage ne se situe pas, faut-il le dire, sur le même plan que les encyclopédies proposant une approche philosophique et historique des notions. Notre objectif est autre : les notions proposées sont prises dans leur *valeur opérationnelle*, et toujours rapportées aux pratiques d'étaiyage discursif pour lesquelles les mobilisent les locuteurs dans leurs disputes.

Ce dictionnaire a été rédigé à partir de l'expérience acquise dans les séminaires d'enseignement et de recherche sur l'argumentation ; certaines formulations font écho à des discussions qui s'y sont tenues. Les publics de ces séminaires mêlent des collègues expérimentés donnant des enseignements et développant une recherche en argumentation, des chercheurs débutants et des étudiants intéressés par le sujet mais dont la formation est encore à construire. S'adresser simultanément à ces différents groupes est sans doute une gageure. C'est cependant ce triple public que j'ai eu constamment à l'esprit pendant la rédaction de cet ouvrage, avec une attention particulière aux deux derniers.

J'espère ainsi que la consultation de cet ouvrage pourra être utile non seulement à tous ceux qui n'osent pas (encore ?) se désigner comme *argumentologues*, mais aussi à la communauté ouverte des personnes intéressées par la réflexion sur l'argumentation, et qui, pour cela, ont besoin de *parler* de l'argumentation. L'activité d'argumenter amène à faire une référence critique à d'autres discours soutenant d'autres points de vue, répondant autrement à une même question, proposant d'autres solutions à un même problème. Si l'on veut se positionner clairement par rapport à eux, voire les critiquer explicitement, il faut nécessairement *parler de ces autres discours* ; l'exercice ordinaire de l'argumentation suppose ainsi l'usage systématique d'un discours *sur* l'argumentation, d'un *métalangage ordinaire* de l'argumentation. C'est pourquoi nous espérons que, non moins que les *théoriciens*, les *praticiens* de l'argumentation pourront prendre quelque intérêt à cet ouvrage, et que certaines des observations qu'il contient pourront être *réinvesties dans les pratiques* argumentatives.

Au-delà de demandes d'information ponctuelles qui trouvent réponse sur internet, souvent en anglais, toute personne travaillant sur l'argumentation, comme sur n'importe quel autre domaine des sciences humaines, s'est trouvée confrontée à des questions de clarification, de définition et de cohérence conceptuelle.

Répondre à ces questions n'est pas forcément difficile sur un cas isolé. Mais les difficultés surgissent avec la *pluralité des définitions* d'un même terme, et la *pluralité des termes* répondant à une même définition, et elles s'aggravent lorsque ces définitions fonctionnent dans un chatoyant continuum stylistique où il n'est d'ailleurs pas interdit de trouver un certain plaisir. Le cas des argumentations dites *a pari*, *a simili*, *par analogie*, sans parler de *per analogiam*, pourrait être un exemple d'une telle situation. Si l'on veut non seulement admirer mais aussi comprendre, on doit se résoudre à renoncer parfois à telle ou telle nuance conceptuelle, et à considérer que telle étiquette est un simple synonyme de telle autre.

Une seconde difficulté est celle de la cohérence des définitions entre elles ; pour rester dans le domaine de l'analogie, on rencontre cette question lorsqu'on ajoute aux termes précédents la *règle de justice* et le *précédent*. Sans prétendre donner au champ notionnel de l'argumentation la solidité d'une structure telle qu'on pouvait la rêver aux temps du structuralisme, il faut également se situer sur le plan des rapports entre les notions, qu'on est en train de définir.

Pour résoudre la première difficulté, on prend le risque de la simplification arbitraire ; pour résoudre la seconde, on prend celui d'imposer à ces notions une organisation trop rigide. Si on échoue sur les deux plans, on aura simplement aggravé le mal auquel on prétendait porter remède.

Il est donc possible que bien des affirmations de cet ouvrage soient mises dans le rôle des fameuses "propositions martyres" qui sont là non pas pour clore le débat, mais pour l'alimenter, et parfois pour le provoquer : j'en serais ravi.

Ce dictionnaire réunit un ensemble de termes relativement techniques qui forment un vocabulaire partagé des études d'argumentation. D'*argumentation*, à *topique* en passant par *charge de la preuve*, leur degré de technicité est très différent. Certains termes correspondent à des termes courants, utilisés avec un sens particulier en théorie de l'argumentation ; seul ce sens figure dans le dictionnaire. Sous l'entrée "*Pragmatique, arg.*", on ne trouvera pas de considérations générales sur la pragmatique comme philosophie ou branche de la linguistique, mais seulement une définition de l'*argument pragmatique*.

Ce dictionnaire situe l'argumentation dans le cadre de l'étude de la *parole* sous ses deux facettes, *énonciative* et *interactionnelle*, soit dans le cadre de l'étude du discours, telle qu'elle est élaborée par exemple dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (Seuil, 2002) ; c'est d'ailleurs à leur exemple que je dois l'idée de la présente entreprise.

De nombreux dictionnaires ou lexiques de logique et de rhétorique définissent certains termes relevant de la théorie de l'argumentation, par exemple le *Compendio de lógica : argumentación y retórica* de L. Vega Reñon et P. Olmos Gómez (2011). À ma connaissance, il n'existe guère d'autres *dictionnaires de l'argumentation*, à part le *Sztuka argumentacji – Słownik terminologiczny* [*Art d'argumenter – Dictionnaire*

terminologique] de Krysztof Szymanek (2004), en polonais.

Le présent dictionnaire propose 248 entrées principales et 66 entrées secondaires. Une entrée secondaire correspond soit à une notion homonyme d'une entrée fondamentale, soit à une notion définie sous une entrée fondamentale. Dans les deux cas, elle renvoie à l'entrée principale où la notion est définie.

Cet ouvrage n'est pas une étude des façons d'argumenter à travers les cultures et les civilisations. Il ne s'agit pas non plus d'un dictionnaire encyclopédique et historique de l'argumentation, qui rechercherait l'origine de chaque notion pour en retracer les évolutions à travers les discussions dont elle a fait l'objet, qui présenterait chaque théorie dans ses développements historiques, sa structure actuelle et son programme de recherche, et qui situerait chaque auteur ou chaque école dans ses limites et ses apports. Par un réflexe compréhensible, chacune des grandes théories contemporaines de l'argumentation se propose d'abord de creuser sa différence. Le lecteur en tire parfois l'impression que le champ de l'argumentation est constitué d'un ensemble de "théories" plus ou moins déconnectées auxquelles il conviendrait de faire allégeance, chacune d'elles laissant penser qu'elle couvre le champ de l'argumentation, en ayant toutefois payé pour cela un prix élevé, la redéfinition du terme "argumentation" lui-même.

L'approche par les notions que nous avons adoptée ici permet d'aménager localement des aperçus, de rapprocher indirectement, voire d'aménager des carrefours et des passages entre ces différents parcours du domaine de l'argumentation.

Selon la belle catachrèse qui les nomme, les items d'un dictionnaire doivent d'abord aménager une *entrée* dans la notion. J'ai parfois tenté d'y ajouter un grain de sel, sous la forme d'un commentaire, d'un rappel historique, ou d'une proposition d'exemple qui ouvrent la notion et incitent à la problématiser. Je n'ai cependant jamais cherché à donner aux notions une unité factice qui se dissiperait à la première confrontation avec les données. Les définitions s'adressent avant tout à ceux qui sont intéressés par les problématiques contemporaines de l'argumentation et par leur mise en pratique pour la compréhension et l'analyse des discours parlés ou écrits.

Les exemples sont de divers ordres : certains sont forgés et ne visent qu'à donner une idée des occurrences authentiques. D'autres sont empruntés à des textes écrits ; d'autres encore proviennent d'échanges oraux, parfois de données enregistrées et référencées, parfois ils ont été simplement pris au vol et notés après coup ; leurs marques d'oralité ont été conservées, dans la mesure du possible.

Les passages encadrés correspondent à des exemples authentiques ou à des textes parfois plus théoriques d'importance fondamentale.

Les entrées sont classées par ordre alphabétique. De petits arrangements avec cet ordre ont permis certains regroupements thématiques, qui permettent une lecture suivie de familles d'entrées apparentées, par exemple à propos des grandes questions de l'analogue argumentative ou de la causalité.

On pourra trouver étrange qu'une entrée soit consacrée à telle ou telle forme mineure : c'est parce qu'elle est moins mineure qu'ignorée, et qu'elle a pleinement sa place dans ce qu'on peut considérer comme le système conceptuel des études d'argumentation.

On trouve évidemment dans ce dictionnaire des étiquettes latines : leur place est discutée à l'article consacré aux *Noms latins des arguments*.

Conventions

1. Les entrées

Les entrées sont classées par ordre alphabétique. Lorsque cet ordre dispersait des entrées ayant trait à une même thématique, elles sont regroupées et ordonnées sous cette thématique. Par exemple les entrées consacrées à l'analogie sont les suivantes :

Analogie (I) : La pensée analogique

Analogie (II) : Le mot et le concept

Analogie (III) : Analogie catégorielle (arg.)

Analogie (IV) : Analogie structurelle (arg.)

Mais les entrées *Métaphore*, *Comparaison*, *Proportion* figurent à leur place alphabétique.

2. Termes latins

Les noms latins des arguments *usités* sont à leur ordre alphabétique. Les noms latins des arguments *peu usités* figurent en entrées secondaires.

Les entrées latines sont suivies d'une traduction, parfois accompagnée d'un bref commentaire de leur forme et de leur sens. Ces indications sont tirées principalement du *Dictionnaire illustré latin-français* de F. Gaffiot, 1934.

3. Chevrons simples, < >

Les chevrons ouvrant < et fermant > sont utilisés pour encadrer clairement les symboles ou les formules. Par exemple, < A & non-B > se lit "A et non-B". Employé seul, le chevron > est utilisé pour indiquer un lien de dérivation d'un mot à partir d'un autre mot. Ce lien peut être historique (en particulier étymologique) :

14 ♦ CONVENTIONS

auctoritas > autorité

ou morphologique, purement synchronique :

politique > politicien

4. < [Entrée], fal., ou arg. >

La forme < [Entrée], fal. > : se lit “fallacie de [Entrée], et signifie que l’entrée a été principalement discutée dans le cadre de la théorie des fallacies.

La forme < [Entrée], arg. > : se lit de différentes manières, par exemple :

A pari, arg. : “argument, argumentation *a pari*”.

Définition, arg. : “argument, argumentation par la définition”.

Cas par cas, arg. : “argumentation au cas par cas”.

L’entrée correspond à un type d’argument ou d’argumentation qui peut, par ailleurs être considéré comme fallacieux, soit dans l’absolu, soit dans certaines circonstances.

5. Flèches : ►, →

La flèche < ► > indique un renvoi (voir *Revois*).

La flèche < → > est utilisée avec diverses fonctions, par exemple pour indiquer :

— l’implication logique : < $A \rightarrow B$ > se lit “A implique B”

— la relation d’argument à conclusion, sans préjuger d’aucune identité entre implication logique et enchaînement argumentatif.

6. Renvois : < ► > et < v. >, “voir”

< ► >

Cette flèche se trouve dans les entrées. Elle ne signifie pas que le terme de gauche est synonyme du terme de droite ; elle indique que le terme qui la précède est défini à l’entrée qui la suit :

Accent ► Paronymie

Se lit : “L’entrée *Accent* est définie à l’entrée *Paronymie*”.

< v. >

Dans le corps d’un article, ou en fin d’article, l’indication < v. > renvoie à une entrée ou à une suite d’entrées où l’on trouvera des informations complémentaires sur des termes liés à l’entrée concernée. Cette indication permet de suivre le développement de familles de notions. Par exemple, la mention :

V. COMPARAISON ; A FORTIORI.

invite à consulter les entrées < Comparaison > et < *A fortiori* >. Les différents termes figurant sous une même indication de renvoi ne sont pas ordonnés. Le mot utilisé dans le renvoi peut renvoyer à une famille d'entrées. Par exemple < v. CONTRAIRES > renvoie aux entrées :

Contraires et contradictoires

Contraires : Argumentation, arg.

Il n'est pas possible de marquer tous les renvois qui seraient mécaniquement nécessaires ; cela impliquerait par exemple que toutes les occurrences des mots *argument* ou *argumentation* soient accompagnées d'un renvoi aux entrées correspondantes.

7. Astérisques < * >

Placé avant un mot ou un énoncé, l'astérisque signifie que ce mot ou cet énoncé ne sont pas en usage, semblent difficilement acceptables intuitivement, dans un contexte général.

Placé avant l'énoncé conclusion d'un syllogisme, l'astérisque signifie que cette conclusion ne découle pas des prémisses.

8. Indications bibliographiques

Les citations sont faites sous la forme (Cosnier 1994, p. 12).

Afin de ne pas écraser les références sur les dix dernières années, les dates de première parution du texte cité sont indiquées entre crochets. La page citée renvoie au texte tel qu'il est référencé en bibliographie. Par exemple,

(Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 5)

renvoie, en référence bibliographique, à l'entrée :

Perelman, C., Olbrechts-Tyteca, L., [1958]/1976, *Traité de l'argumentation – La Nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

La page indiquée étant celle de l'édition de 1976.

Pour les auteurs anciens cités, nous n'avons pu nous résoudre à la forme (Aristote 2004) ; la référence se fait par une forme abrégée du titre (Aristote, *Rhét.*), qui sera développée en bibliographie.

Les citations des textes classiques latins et grecs renvoient au dernier numéro de ligne figurant avant la citation. Si la citation s'étend sur plusieurs lignes, ce numéro est suivi du premier numéro de ligne suivant la citation.

L'indication de la ligne peut être précédée, dans cet ordre, de l'indication du livre et de la section, si l'ouvrage cité comporte de telles divisions. Elle est suivie du numéro de(s) page(s) de la traduction utilisée.

9. Abréviations usuelles en grammaire élémentaire

Sg = Singulier

Pl = Pluriel

Subst = Substantif,

N = Nom

V = Verbe

Adj = Adjectif

Adv = Adverbe

Prép = Préposition

PPrst = Participe présent

PP = Participe passé

...

qn = quelqu'un

10. Autres conventions

< L₁, L₂ >

Dans les petits dialogues permettant de schématiser la situation correspondant à tel ou tel phénomène argumentatif, les locuteurs sont désignés par L₁ et L₂. Si le dialogue comprend plus de deux tours de parole, on notera le premier tour de L₁ comme L_{1_1}, le second L_{1_2}, etc. ; de même pour L₂.

< C >

La lettre < C > est couramment utilisée pour désigner la conclusion d'une argumentation. La théorie de l'argumentation dans la langue utilise pour cela la lettre < r > ; cet usage est respecté dans les citations et les entrées touchant à cette théorie.



■ *A cohærentia* ▶ Cohérence

■ *A comparatione, arg.*

📌 Lat. *comparatio*, “comparaison”.

L'étiquette “argument *a comparatione*” renvoie à deux types d'argument :

1. Le plus souvent, à l'argument par la comparaison, v. **COMPARAISON** ; **A FORTIORI**.
2. Parfois à l'argument *a pari*, v. **A PARI**.

■ *A conjugata, arg.*

📌 Lat. *conjugatus*, “apparenté, de la même famille”.

Trois types d'argument sont fondés sur le fait que deux termes sont “apparentés”, terme auquel on donne plusieurs significations :

1. Apparemment étymologique, v. **ÉTYMOLOGIE**.
2. Apparemment morpho-lexical, v. **MOTS DÉRIVÉS**.
3. Rapport de ressemblance phonique ou graphique, v. **PARONYMIE**.

■ *A contrario, arg.*

📌 Lat. *contrarius*, “contraire”. On trouve aussi la formulation explicite “argument *a contrario sensu*”, argument “par le sens contraire” ; ainsi que la construction avec la préposition *ex* : “*complecti ex contrario*” : “conclure par les contraires” (Cicéron, cité dans *Dicolat*, art. *Complexor*).

Cette étiquette est utilisée en français avec le sens de “retournement”, pour désigner les différentes formes d’argumentation par les contraires. v. CONTRAIRES.

■ A fortiori, arg.

▮ Lat. *a fortiori ratione*, “à plus forte raison”; lat. *ratio*, “raison”; *fortis* “fort” (“vaillant...”) au comparatif de supériorité.

L’argument *a fortiori* a deux formes, v. ÉCHELLES ARGUMENTATIVES :

(i) “**D’autant plus**”, “du plus grand au plus petit” (*a maiori ad minus*), qui correspond à l’adage “*qui peut le plus peut le moins*”. Cette forme permet les inférences du plus au moins :

Si quelqu’un peut porter un fardeau de 100 kg, alors il peut (*a fortiori*, d’autant plus, à plus forte raison) porter un fardeau de 30 kg.

Si l’est capable de tuer, il est, à plus forte raison, capable de frapper quelqu’un.

(ii) “**D’autant moins**”, “du plus petit au plus grand” (*a minori ad maius*); “qui ne peut pas le moins ne peut certainement pas le plus”. Cette forme permet les inférences du moins vers le plus :

Si quelqu’un ne peut pas porter un fardeau de 30 kg, il peut d’autant moins porter un fardeau de 100 kg.

Si l’on n’a pas le droit de frapper, on n’a pas le droit de tuer.

Ce schéma peut être spécifié dans un thème ou dans un domaine discursif. Au topos formel “à plus forte raison”, spécifié dans le genre *discours de consolation*, correspond la forme semi-abstraite :

L’idée que la mort devrait épargner les jeunes gens est plus acceptable (plus normale...) que la mort devrait épargner les gens âgés; or vous savez qu’autour de vous bien des jeunes gens sont morts; acceptez donc la mort.

Cette forme est sous-jacente à l’énoncé “*d’autres sont morts bien plus jeunes*”, supposé inciter les mourants âgés à la résignation et consoler les vivants de la perte d’un proche âgé.

1. A fortiori, un topos transculturel

Le topos “à plus forte raison” fournit un exemple particulièrement clair de règle argumentative interprétative transculturelle. v. INTERPRÉTATION.

Dans la tradition gréco-latine — On trouve des formulations et des illustrations équivalentes de ce topos tout au long de l’histoire de l’argumentation occidentale. Aucune topique ne l’omet. Il correspond au topos « du plus et du moins » d’Aristote, qui l’illustre notamment par les exemples suivants :

« Si les dieux eux-mêmes ne savent pas tout, *a fortiori* les hommes. »

« Qui frappe son père frappe ses voisins, [...] parce que les hommes frappent moins leurs pères que leurs voisins. » (*Rhét.*, II, 23, 1397b15 ; trad. Chiron, p. 381)

Ce topos “*puisqu’il frappe son père, il est bien capable de frapper ses voisins*” est utilisé dans la situation suivante. Quelqu’un a été agressé. Qui est le coupable ? On sait que, dans le voisinage de la victime, quelqu’un a commis des violences sur son père. Le topos fait peser sur lui le soupçon d’être également coupable de violences sur son voisin. Non seulement il a des antécédents violents, mais d’une violence plus grave. Conclusion : il est suspect, il doit être interrogé par la police.

Dans l’argumentation légale musulmane, l’argumentation “*bi-l-awla*” correspond exactement à l’argumentation “à plus forte raison”. Le problème est discuté à partir du verset 24 de la sourate 17 du Coran, traitant du respect que l’enfant doit à ses parents :

« *Ne leur dis pas “pfff!”* » (trad. J. Dichy)

L’interdiction porte sur une forme de réplique minimale, qui permet à l’enfant de rejeter d’un haussement d’épaule les observations de ses parents, c’est-à-dire de “faire fi” de leurs paroles, ou bien de leur obéir à contrecœur, en poussant un soupir d’exaspération. Par le principe *a fortiori*, l’interdiction est étendue à tous les comportements irrévérencieux : “*puisqu’il est interdit même de dire ‘pff!’ à ses parents, il est à plus forte raison interdit de leur répondre impoliment, de se mettre en colère contre eux, de les frapper...*”. Le point d’appui du raisonnement est le point le plus bas dans l’échelle, l’épsilon de l’irrespect. Il n’a pas échappé aux commentateurs que la déduction *a fortiori* est parfois un cas de déduction sémantique (Khallâf [1942], p. 216).

Les règles de l’**exégèse talmudique** ont été fixées par différents auteurs, depuis Hillel au 1^{er} siècle. L’*Encyclopædia Judaica*, à l’article “Hermeneutics” énumère les treize règles de Rabbi Ishmaël (*E. C.*, art. *Hermeneutics*). La première est précisément la règle *qal va-homer* “à plus forte raison” (de la “mineure” (*qal*) à la “majeure” *homer*). Elle intervient dans le calcul du licite et de l’illicite.

Cette règle permet de répondre à des problèmes comme les conditions d’exécution du sacrifice de pâques (*pessah*). Il semble que la situation soit la suivante. La Bible demande que *pessah* soit offert à pâques. Certaines actions sont interdites le jour du *shabbat*. Que faut-il faire lorsque pâques tombe le jour du *shabbat* ? Le calcul “à plus forte raison” apporte la réponse : le sacrifice *tamid* est offert tous les jours ; il est offert durant le *shabbat*. Or *pessah* est plus important que *tamid* (preuve : si on ne respecte pas *tamid*, on n’encourt pas de sanctions ; si on ne respecte pas *pessah*, la sanction est grave et explicite). Puisque *ne pas célébrer pessah* est plus grave que *ne pas célébrer tamid*, puisque *tamid* est licite lorsque pâques tombe le jour du *shabbat*, il est donc à *plus forte raison* licite de procéder au sacrifice *pessah* lorsque pâques tombe le jour du *shabbat*.

2. Nature de la gradation

L'application du topos *a fortiori* présuppose que les faits mis en relation relèvent d'une certaine catégorie et qu'ils sont positionnés selon une certaine hiérarchie dans cette catégorie : telle forme d'irrespect est plus grave que telle autre, tel sacrifice plus important, etc. La gradation peut s'effectuer en raison de principes très différents.

— Gradation objective : *“il peut à peine aller de son lit à la fenêtre, et tu voudrais qu'il aille se promener dans le parc ?”*

— Gradation socio-sémantique : *“même les grands-parents font parfois de grosses bêtises, alors les petits enfants...”*

— Gradation culturelle : *se mettre en colère contre ses parents est plus grave que feindre de ne pas les écouter.*

— Gradation fondée sur l'autorité de la Bible : *le sacrifice pessah est plus important que le sacrifice tamid.*

Cette notion de catégorie graduée est représentée sous la forme d'une échelle argumentative dans la théorie de l'argumentation dans la langue (Ducrot 1973) ; la règle *a fortiori* est un opérateur de raisonnement sur de telles échelles, v. ÉCHELLE ARGUMENTATIVE. Lorsque la gradation fait l'objet d'un consensus, ratifié par le dictionnaire, la déduction argumentative / interprétative est purement sémantique, v. DÉFINITION.

3. A fortiori dans les échelles à parangon

Certaines de ces échelles sont bornées par un modèle absolu, dit *parangon*, représentant « ce qu'il y a de plus excellent » (Littré, art. *Parangon*) dans la catégorie. Le degré absolu dans la catégorie est établi par l'égalité avec le parangon :

Avare comme Harpagon
Fauché comme les blés

Ces échelles à parangon sont efficaces pour rejeter une plainte : *“Tu dis que tu as été condamné à tort (que ce qui t'arrive est injuste...), c'est vrai et je te crois. Le Christ est l'Innocent par excellence. Or le Christ a accepté une mort injuste. Tu dois donc accepter cette injustice, et la mort qui t'attend”*. Le passage suivant contient une argumentation correspondant à ce sous-topos du topos *a fortiori* :

Un épisode de la guerre civile espagnole (1936-1939). Paco, un villageois un peu turbulent, s'est rendu aux « étrangers aux gros pistolets » à la demande de Mosén Millán, un prêtre. Mosén Millán lui a dit qu'il passerait en jugement mais lui a garanti qu'il aurait la vie sauve. Il s'est rendu, et il va être fusillé avec ses compagnons.

« — Pourquoi voulez-vous me tuer ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Nous n'avons tué personne. Dites-leur que je n'ai rien fait. Vous savez bien que je suis innocent, que nous sommes innocents tous les trois. — Oui, mon fils. Vous êtes tous innocents. Mais qu'est-ce que je peux faire ?

— S'ils veulent me tuer parce que je me suis défendu à Pardinas, bon. Mais les deux autres n'ont rien fait.»

Pedro s'accrochait à la soutane de Mosén Millán, et répétait : « Ils n'ont rien fait, et on va les tuer. Ils n'ont rien fait. » Ému jusqu'aux larmes, Mosén Millán lui dit :

— Parfois, mon fils, Dieu permet la mort d'un innocent. Il l'a permis pour son propre fils, qui était plus innocent que vous trois.

En entendant ces mots, Paco resta paralysé et muet. Le curé ne disait rien non plus. »

Ramón J. Sender, *Requiém por un campesino español* [Requiem pour un paysan espagnol] [1953], Barcelone, Destino, 7^e éd., 1981, p. 100-101.

■ A pari, arg.

▮ Lat. *a pari*; *a pari ratione* : par, “chose égale” ; *a pari ratione* “pour la même raison”.

La problématique de l'argument *a pari* repose sur celles de la définition et de la catégorisation ; c'est une opération sur des taxinomies, v. DÉFINITION ; TAXINOMIE ET CATÉGORIES.

On peut distinguer deux formes d'argumentation *a pari*, selon qu'il s'agit d'*individus* ou de *classes d'individus*.

— Lorsqu'elle porte sur des *individus*, l'argumentation *a pari* relève de la relation d'appartenance (notée \in en logique), qui situe un individu dans un ensemble, une classe, par une opération de *catégorisation*, v. CATÉGORISATION.

— Lorsqu'elle porte sur des *classes d'individus*, l'argumentation *a pari* relève de l'*inclusion* de classe (notée \subseteq en logique). C'est cette forme qui est définie dans la présente entrée.

On utilise parfois l'étiquette “argument *a comparatione*” ou le vocabulaire de l'analogie pour désigner l'argumentation *a pari*, sous ses deux formes.

Lorsqu'elle traite de l'inclusion de classes, l'argumentation *a pari* applique « à une autre espèce du même genre de ce qui a été affirmé pour une espèce particulière » (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 325) : « Un argument *a pari* est celui qui raisonne par égalité des cas : si un parricide mérite la mort, il en va de même d'un matricide » (Chenique 1975, p. 358). L'argumentation *a pari*, dans ce cas, transfère à une espèce de criminels (ici le *matricide*) une propriété, une qualité ou un droit, un devoir (ici “*mériter la mort*”) d'une autre espèce (le *parricide*), en arguant qu'elles appartiennent au même genre (ici “*meurtrier d'un parent*”). Schématiquement :

Situation	<i>Le crime de matricide est puni de prison à perpétuité.</i>
Proposition	<i>Aggravons le châtement du matricide !</i>
Argument	<i>Le crime de parricide est puni de la peine de mort.</i>
Permis d'inférer	<i>Parricide et matricide sont des crimes “du même genre”.</i>
Conclusion	<i>Le matricide mérite la peine de mort.</i>

Il faut distinguer les situations de contemplation de la vérité et les situations d'acquisition et d'extension des connaissances et des pratiques.

1. A *pari* syllogistique

Du point de vue de la contemplation de la vérité, l'argumentation *a pari* est soit un truisme syllogistique, soit un paralogisme, selon que la propriété envisagée est ou non générique. Considérons deux espèces relevant du même genre.

(i) **Si la propriété est générique**, alors elle est vraie de toutes les espèces recouvertes par le genre, en particulier pour les deux espèces concernées ; ce qui correspond au syllogisme :

Avoir une température constante est une propriété générique des mammifères.

Les baleines, les humains... sont des mammifères.

Les baleines, les humains... ont une température constante.

Dans les termes d'une argumentation *a pari*, on raisonnerait en disant :

— “*Si les baleines sont des animaux à température constante* (‘ce qui est dit d’une espèce’, ici *les baleines*),

— *alors les hommes sont des animaux à température constante* (‘est appliqué à une autre espèce’, ici, *les hommes*),

— *puisque les hommes et les baleines sont des mammifères* (‘du même genre’, ici, *les mammifères*)”.

Mais il semble étrange de partir, comme nous l’avons fait ici, de l’espèce baleine pour transférer à l’espèce humaine la propriété générique “*être à température constante*” : le mouvement de la connaissance va des êtres centraux, les mieux connus de la catégories, ici les hommes, aux êtres périphériques, ici les baleines.

(ii) **Si la propriété en question n’est pas générique**, alors l’inférence constitue un paralogisme :

Les labradors, les caniches... sont des chiens.

Les labradors sont des retrievers (“*chien d’arrêt dressé pour rapporter le gibier*”)

donc les caniches sont des retrievers.

Or les caniches ne sont pas des retrievers. La propriété “*être un retriever*” ne peut leur être transférée : c’est qu’il ne s’agit pas d’une propriété générique, attachée au genre chien, mais d’une propriété partagée seulement par certaines espèces de chiens, dont ne font pas partie les caniches. Les prédicats de catégorie subordonnée (espèces) intègrent tous les prédicats de la catégorie superordonnée (genre) : si les labradors sont des chiens, alors tout ce qui peut être dit des chiens peut être dit des labradors ; mais certaines choses sont vraies des labradors qui ne sont pas vraies de tous les chiens, par exemple “*sont des retrievers*” .

On ne peut transférer des propriétés d’espèce à espèce qu’à condition qu’il s’agisse de propriétés *génériques*, ce qui suppose qu’on dispose d’une typologie bien faite,

et, pour que l'argument soit recevable, qu'on soit d'accord sur elle, v. TAXINOMIE ET CATÉGORIES.

2. L'impasse apparente *a pari* / *a contrario*, et les conditions contextuelles de l'argumentation

Deux paradoxes sont attribués à l'argumentation *a pari*. On se situe dans la condition où **A** et **B** sont traités de manière différente.

(i) *A contrario* contre *a pari*

— *A pari* étend aux **A** le traitement réservé aux **B**, en se fondant sur le fait qu'ils relèvent d'une catégorie commune, ou en construisant une catégorie capable d'inclure les **A** et les **B** :

(1) *Les A sont comme les B! Ils doivent être traités comme les B!*

— *A contrario* justifie la différence de traitement, en se fondant sur le fait que **A** et **B** sont des *contraires*, au sens qu'ils n'appartiennent pas à la même catégorie, ou en établissant une distinction de catégorie isolant les **A** et les **B** :

(2) *Les A ne sont pas comme les B! Ils doivent être traités de façon spécifique!*

(ii) *A pari* contre *a pari* — Sans avoir recours à *a contrario*, on peut étendre à **A** le traitement de **B**, ou à **B** le traitement de **A**, selon qu'on applique *a pari* à **A** ou à **B**; à (1), on peut répliquer :

(3) *Si A est comme B, B est aussi comme A; c'est B qui doit être traité comme A.*

Dans le premier paradoxe, la question est celle de l'annulation ou du maintien d'une différence de traitement entre **A** et **B**; l'application de *a pari* est contrée par celle de *a contrario*. Dans le second paradoxe, la question est celle de la nature de la nouvelle catégorie créée par l'annulation d'une différence de traitement : c'est alors *a pari* qui joue contre *a pari*.

D'où la conclusion que tout cela ne servirait à rien (dans la citation suivante, le terme *analogie* correspond à *a pari*) :

« On connaît les méthodes d'interprétation habituelles de l'*argumentum a contrario* et de l'analogie : elles sont complètement dépourvues de valeur, cela résulte déjà suffisamment du fait qu'elles peuvent conduire à des résultats opposés, et qu'il n'existe aucun critérium qui permette de dire quand c'est l'une et quand c'est l'autre qu'il faut mettre en œuvre. » (Kelsen 1962, p. 459)

Ce paradoxe peut être appréhendé de deux points de vue.

(iii) *Le cas de a pari contre a pari* — Dans une situation initiale où le crime de parricide est puni de la peine de mort, on peut prendre pour *norme de référence* le châtement du parricide, pour conclure, par un raisonnement *a pari*, à la nécessité d'aligner le châtement du matricide sur celui du parricide, et en conséquence, d'*aggraver*

le châtement du matricide. On peut également prendre pour *norme de référence* non plus le châtement du parricide, mais celui du matricide pour conclure à la nécessité d'aligner le châtement du parricide sur celui du matricide et en conséquence, *d'alléger* le châtement du parricide.

Situation	<i>Le parricide est puni de la peine de mort.</i>
Proposition	<i>Allégeons le châtement du parricide!</i>
Argument	<i>Le matricide est puni de prison à perpétuité.</i>
Permis d'inférer	<i>Parricide et matricide sont des crimes du même genre.</i>
Conclusion	<i>Le parricide ne doit pas être puni de mort mais condamné à perpétuité.</i>

La question est maintenant déplacée du châtement du matricide à celui du parricide. Le sens de déclenchement de l'opération *a pari* dépend du contexte dans lequel est posée la question, et sur qui porte la charge de la preuve : dans un cas il est "hors de question" d'adoucir le châtement, dans l'autre "hors de question" de l'aggraver.

L'impasse construite par Kelsen est celle d'une "théorie pure" de la logique argumentative qui décontextualise ces formes d'argumentation. C'est la négligence des conditions pragmatiques de problématisation qui conduit aux prétendus paradoxes. Il faut réintégrer au fonctionnement de *a pari* les conditions sociales de sa mise en œuvre, telles qu'elles s'expriment dans la question argumentative qui, couplée à la charge de la preuve, introduit dans le jeu argumentatif la dissymétrie qui lui permet de fonctionner, v. QUESTION ARGUMENTATIVE; CHARGE DE LA PREUVE. Quand la tendance socio-politique est à la sévérité, on aligne sur la peine la plus dure, quand elle est à l'allègement des peines, on aligne sur la peine la moins dure.

A pari permet aussi bien d'aligner **A** sur **B** que **B** sur **A**. Si le contexte est lui-même politiquement divisé, il y a production d'une stase, on retrouve ici la possibilité de contre-argumenter par retournement pur et simple de l'affirmation de l'adversaire, v. CAUSALITÉ (II); ce n'est pas les **A** qu'il faut aligner sur les **B**, mais les **B** sur les **A** :

Contexte : Certains salariés bénéficient de CDI (contrats à durée indéterminée), d'autres de CDD (contrats à durée déterminée). Comment faire évoluer cette différence de traitement vers plus d'égalité ?

A pari sur les CDD (la norme est le CDD) :

Les CDI sont des privilégiés, combattons les privilèges, tout le monde au régime CDD!

A pari sur les CDI (la norme est le CDI) :

Les CDD sont exploités, combattons l'exploitation, tout le monde au régime CDI!

(iv) **Le cas *a contrario* contre *a pari*** — À toute argumentation *a pari* on peut opposer une argumentation *a contrario*, qui conclut immédiatement le contraire. Considérons une interdiction **I** faite à une catégorie d'êtres **E**; appelons **non-E** les êtres qui n'appartiennent pas à cette catégorie, mais qui en sont "proches", parce qu'ils appartiennent à la même catégorie superordonnée à **E**. Par une application du topos des contraires (argumentation *a contrario*) :

*Si I est interdit à E, alors I est permis aux non-E.
Si c'est interdit aux hommes, alors c'est permis aux femmes.*

Mais, par une argumentation *a pari*, sur l'appartenance au même genre :

*Si I est interdit à E, alors I est interdit aux non-E.
Si c'est interdit aux hommes, alors c'est interdit aux femmes.*

Dans la situation initiale qui conclut à la nécessité de punir plus sévèrement le crime de matricide en alignant son châtement sur celui du parricide, on peut argumenter *a contrario* pour le maintien du *status quo* :

Les hommes et les femmes ne sont pas des êtres "du même genre".

Autrement dit, celui qui argumente *a contrario* pense que d'une façon générale, assassiner sa mère est tout de même *moins grave* qu'assassiner son père. Dans une société où les rapports de genres sont égalitaires, on rejettera *a contrario* pour régler les questions mettant en jeu les rapports hommes / femmes. Par contre, la question de savoir s'il faut aligner les hommes sur la condition des femmes ou les femmes sur la condition des hommes reste ouverte : soit les filles sont aussi soumises au service civil obligatoire, soit plus personne n'en fait.

3. A pari et l'alignement des catégories

Le fait que deux topoi appliqués à une même situation de départ livrent des résultats contradictoires correspond à une situation banale en argumentation :

*Si le père possède la qualité Q, alors le fils aussi.
Le père est riche financier et le fils trader.
Topos : "tel père tel fils", "les chiens ne font pas des chats", "bon sang ne saurait mentir".*

*Si le père possède la qualité Q, alors le fils possède non-Q.
Le père a construit une fortune et le fils l'a dilapidée.
Topos : "à père avare, fils prodigue". v. PERSONNE.*

C'est la présence d'une question argumentative localisée qui brise cette symétrie.

Question : *Les C sont-ils M?*
Argument : *Les A sont M, et sont du même genre que les C.
La différence entre A et C est négligeable.*
Réfutation : *La différence entre A et C est fondamentale.*

Dans l'argumentation ordinaire, on doit tenir compte du fait que la définition des catégories est inséparable de leur *destruction* (contestation) et de leur *reconstruction*. Les catégories sont des entités dynamiques et révisables. Le paradoxe suppose leur figement.

Soit une phratrie composée de garçons et de filles, deux espèces du genre adolescent. Les garçons sont autorisés à sortir le soir, mais pas les filles. Considérons la situation où cette interdiction de sortir le soir pèse aux filles. Elles peuvent argumenter de multiples façons, par exemple par les conséquences positives qu'auront les

sorties nocturnes sur la formation de leur conscience sociale, v. PRAGMATIQUE. Elles peuvent également observer que leurs frères sortent, et dire :

F : — *Les garçons sortent bien tous les soirs!*

L'ontologie des filles est la suivante :

genre : adolescent, enfant d'une même famille...

espèces : {garçon, fille}

"Sortir le soir" est une propriété attachée au genre, toutes les espèces peuvent s'en réclamer.

À quoi les parents peuvent répondre :

P : — *Oui, mais vous, vous êtes des filles!*

Les parents utilisent une argumentation *a contrario* : "les garçons sortent, et les filles ne sortent pas". Leur ontologie est la suivante :

genre : adolescent

espèce : {garçon, fille}

différence : Masculin / Féminin : la différence de genre est construite comme spécifique.

Par une argumentation par la définition, "sortir le soir" apparaît comme une licence attachée à l'espèce "garçon", elle fait partie de sa définition, v. DÉFINITION. La propriété ne peut être transférée, car c'est non pas une propriété *générique*, mais une *différence* liée à l'espèce en tant que telle. L'argumentation *a pari* fondée sur le genre commun est donc bloquée.

Si *a contrario* radicalise les oppositions catégorielles, *a pari* les efface. Il y a donc une solution pour les filles. Il leur suffit d'effacer la différence, et de reconstruire sous le genre une catégorie unique, qui permettra de revendiquer l'application de la règle de justice, et pour cela elles doivent :

(i) **Construire une nouvelle catégorie**, "comme les garçons" effaçant la différence genrée, incluant indifféremment garçons et filles, alignant les filles sur les garçons :

Les garçons et les filles reçoivent la même éducation; ils ont accès aux mêmes médias; ils font du judo; l'école a les mêmes exigences vis-à-vis d'eux; ils partagent les mêmes tâches à la maison...

(ii) Raisonner par la définition dans cette nouvelle catégorie. La différence, qui à l'intérieur d'un même genre, en sépare les espèces et permet le fonctionnement de *a contrario*, est annulée par la création de ce nouveau genre / catégorie, où la différence est dégradée en accident. v. A SIMILI; A CONTRARIO; CATÉGORISATION; COMPARAISON.